



CHANTEAU N°18/2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 20 mai 2025

le Conseil municipal de la commune de Chanteau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil sous la présidence de Madame Christel BOTELLO, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mai 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 13

Présents : BOTELLO Christel, PRONO Gilles, RISSET Jean-Philippe, GAILLOT Vanina, ETIENNE Chantal, VUOTTO-MOAN Julie, BONNEAUD Eliane, COUTANCEAU Stéphanie, DANTHU François, TAVARES-MARQUES Charlène

Membres excusés : COROLLER Didier (donne procuration à Madame Christel BOTELLO), COROLLER Camille (donne procuration à Madame Chantal ETIENNE), PERDOUX Marc (donne procuration à Monsieur Jean-Philippe RISSET)

Membre non excusé : DUMERY Ghislain

Secrétaire de séance : GAILLOT Vanina

Objet : Ouverture d'une ligne de trésorerie budget commune

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ouvrir une ligne de trésorerie pour permettre le paiement des factures en attente.

La ligne de trésorerie n'a pas pour objectif de financement budgétaire de l'investissement mais constitue seulement un outil de gestion de la trésorerie qui permet d'éviter de recourir durablement à l'emprunt alors que les besoins de trésorerie ne sont que ponctuels souvent dans l'attente de subventions ou d'autres rentrées et ainsi optimiser les frais financiers.

Il est proposé l'ouverture de cette ligne de trésorerie pour un an au Crédit Agricole Centre Val de Loire aux conditions suivantes :

Montant : 200 000 €

Durée : 12 mois

A son échéance contractuelle, la ligne de crédit devra être soldée

Mise à disposition : au fur et à mesure des besoins par crédit d'office (2 jours ouvrés)

Remboursement des fonds : au gré de l'emprunteur par débit d'office (2 jours ouvrés)

Facturation des intérêts : tous les mois au prorata des montants

Base de calcul des intérêts : jours exacts/365 j

Indexe de référence : EURIBOR 3 MOIS moyenné flooré à 0,00 %

Marge : 0,78 %

Commission d'engagement : 0,25 % l'an régie dès la prise d'effet du contrat par débit d'office

Frais de dossier : 200 € réglés dès la prise d'effet du contrat par débit d'office

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve et

- ✚ autorise Madame le Maire à ouvrir pour un an, une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole Centre Loire,
- ✚ autorise Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

En mairie le 23 mai 2025

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire
Publié ou notifié le :

Madame Le Maire,



Christel BOTELLO